

Prenez la parole !

du 22 octobre au  
24 novembre 2015

**ENQUÊTE  
PUBLIQUE**



# AVIS

## Epandage des boues de la station de Villeneuve d'Ascq Départements du Nord et du Pas-de-Calais

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille a prescrit une enquête publique portant sur l'objet suivant :

**-Installation classée pour la protection de l'environnement**

**Demande d'autorisation d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq,**

sur les 103 communes des départements du Nord (59) et Pas-de-Calais (62) suivantes :

Abancourt, Arleux, Aubencheul-au-Bac, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, Beaudignies, Boursies, Bugnicourt, Cantin, Carnières, Escarmain, Fressies, Ghissignies, Hem-Lenglet, Honnecourt-sur-Escaut, Marcoing, Marquette-en-Ostrevant, Masnières, Neuville-en-Avesnois, Ramillies, Romeries, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Salesches, Sancourt, Tilloy-lez-Cambrai, Vendegies-au-Bois, Vendegies-sur-Ecaillon, Vertain, Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Acq, Agnez-les-Duisans, Aix-Noulette, Amplier, Athies, Averoingt, Avesnes-le-Comte, Bailleul-sir-Berthoult, Basseux, Beaufort-Blavincourt, Beaumetz-lès-Loges, Berneville, Bienvillers-au-Bois, Boiry-Notre-Dame, Bourlon, Buire-au-Bois, Bullecourt, Capelle-Fermont, Carency, Chérisy, Coulemont, Dainville, Dury, Epinoy, Eterpigny, Fontaine-les-Croisilles, Frevin-Capelle, Gaudiempire, Grand-Rullecourt, Grincourt-les-Pas, Guemappe, Hamblain-les-Près, Hautcourt, Haute-Avesnes, Havrincourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Henin-Beaumont, Lattre-Saint-Quentin, Ligny-Saint-Flochel, Maizières, Méricourt, Mingoal, Monchy-le-Preux, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Bourjonval, Pas-en-Artois, Penin, Puisieux, Remy, Rivière, Rouvroy, Ruyaulcourt, Saily-en-Ostrevant, Saint-Amand, Saint-Laurent-Blangy, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Saudemont, Simencourt, Sombrin, Souastre, Souchez, Sus-Saint-léger, Tincques, Trescault, Villers-Chatel, Villers-les-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Vitry-en-Artois, Wanquetin, Warlincourt-les-Pas et Warlus.

L'arrêté du Président est affiché au siège de la Métropole Européenne de Lille et dans les 103 mairies précédemment nommées.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU :  
22 OCTOBRE 2015 AU 24 NOVEMBRE 2015 INCLUS.**

Mme la Présidente du Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête présidée par M. Jean-Paul HEMERY, ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, retraité. Les membres titulaires désignés sont M. Pierre GUILLEMANT, contrôleur divisionnaire des PTT, retraité, et M. Philippe COULON, commandant de police, retraité. Le membre suppléant désigné est Mme Jocelyne MALHEIRO, responsable du chiffre d'affaires à la direction du courrier du Nord groupe La Poste, retraitée.

Après concertation avec la commission d'enquête, le siège de l'enquête publique a été défini en mairie de SOUCHEZ, place de Kensington, 62 150 SOUCHEZ. Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public indifféremment pour les objets précités aux mairies de :

DATE	MAIRIE	HORAIRES
Jeudi 22 octobre 2015	Arleux	9h00-12h00
Jeudi 22 octobre 2015	Avesnes Le Comte	9h00-12h00
Vendredi 23 octobre 2015	Souchez	14h00-17h00
Mardi 27 octobre 2015	Marcoing	9h00-12h00
Mercredi 28 octobre 2015	Beaumetz Lès Loges	14h00-17h00
Vendredi 30 octobre 2015	Saint Laurent Blangy	13h30-16h00
Lundi 2 novembre 2015	Souchez	14h00-17h00
Mardi 3 novembre 2015	Arleux	13h30-16h30
Mercredi 4 novembre	Avesnes Le Comte	14h00-17h00
Lundi 9 novembre 2015	Saint Laurent Blangy	14h00-17h00
Mardi 10 novembre 2015	Marcoing	09h00-12h00
Samedi 14 novembre 2015	Beaumetz Lès Loges	09h00-11h00
Mardi 17 novembre 2015	Avesnes Le Comte	14h00-17h00
Mercredi 18 novembre 2015	Beaumetz Lès Loges	14h00-17h00
Samedi 21 novembre 2015	Vendegies Sur Ecaillon	09h00-12h00
Mardi 24 novembre 2015	Saint Laurent Blangy	14h30-17h30
Mardi 24 novembre 2015	Arleux	14h00-17h00
Mardi 24 novembre 2015	Souchez	14h30-17h30

A l'expiration du délai d'enquête, le Président de la commission aura un mois pour me rendre le rapport et les conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an, à la Métropole Européenne de Lille et dans les 103 mairies sus-citées ainsi que sur le site [www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr).

Le dossier complet de demande d'autorisation sera déposé :

- dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille (Bâtiment Euralliance - 4 rue de Kaarst à La Madeleine) et consultable les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- dans les mairies des 7 communes retenues comme lieux de permanences. Il sera accompagné d'un registre d'enquête. Ces documents seront consultables aux jours et heures d'ouvertures habituels de ces mairies.

Un dossier simplifié de demande d'autorisation et un registre d'enquête seront déposés dans les 96 autres communes visées par la présente enquête et consultables aux jours et heures d'ouvertures habituels de ces mairies,

Dès la publication de l'arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille. Il est également consultable sur le site de la Métropole Européenne de Lille [www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête aux lieux précités ou par courrier adressé à : M. le Président de la commission d'enquête, Mairie de SOUCHEZ, place de Kensington, 62 150 SOUCHEZ.

A l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet du Nord et Mme la Préfète du Pas de Calais se prononceront par arrêté sur la demande d'autorisation d'épandage des boues de la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq.

Pour le président de la Métropole Européenne de Lille,  
Le Vice-Président délégué  
Chargé de l'Assainissement,  
Sébastien LEPRÊTRE